



Retraites Complémentaires
Institutions de Prévoyance

Commission Paritaire Plénière de Négociation et d'Interprétation

CLASSIFICATION :

AGIR PLUTOT QUE SUBIR

cfdt.fr

Avoir des emplois justement classés dans lesquels tout le monde peut se reconnaître et se sentir valorisé, voilà l'ambition de la **CFDT** en s'engageant dans une négociation sur la classification de notre branche.

Négociation, rappelons le qui est à l'initiative des employeurs, ces derniers ont cru pouvoir uniquement revoir la grille des rémunérations mais surtout supprimer ce qui les gênait sans réaction aucune des organisations syndicales.

Trop souvent, nos employeurs nous expliquent la nécessité d'être polyvalent et poly compétent.

Subtilement des tâches sont rajoutées dans nos missions quotidiennes sous prétexte d'une adaptation au poste de travail... Cette montée en expertise, à forte valeur ajoutée pour les employeurs, doit se formaliser dans les fiches de postes !

FAVORISER LA PROMOTION INTERNE



Ainsi, la **CFDT** s'organise afin d'apporter des avancées concrètes en termes de reconnaissance du travail des salariés de notre branche.

C'est dans cet esprit que la **CFDT** a signé le dernier accord salaire permettant aux salariés de notre branche d'avoir une revalorisation de 7% de la prime d'ancienneté.

Sans la **CFDT** et l'UNSA, chacun de nous aurait été privé de cette amélioration de la rémunération. **La CFDT fera toujours le choix de la fiche de paye !**

Consciente de la crise sur notre pouvoir d'achat, toute négociation visant à améliorer les salaires doit être une priorité et il faut avancer !

Il ne s'agit là que d'une première étape, puisqu'il est conclu dans cet accord que la négociation salaire 2021 aura lieu en novembre 2022.

La **CFDT** veillera à faire appliquer les clauses de notre CCN y compris de nouveau celle de la clause de la revoyure lorsque l'inflation s'envole comme c'est le cas actuellement.



Flashez moi
pour adhérer...

CLASSIFICATION : AGIR PLUTOT QUE SUBIR

cfdt.fr

La deuxième étape est donc de rendre notre système de classification plus lisible, compréhensible et performant mais mécaniquement de revoir aussi la grille des salaires. Pour la **CFDT** plus aucune RMMG ne doit être en dessous du SMIC !

La **CFDT**, depuis plusieurs années demande cet effort de restructuration de notre système de classification que nous considérons obsolète, compte tenu des évolutions du contexte réglementaire, économique et social.

La **CFDT** prend donc au mot les employeurs qui souhaitent avoir une classification plus « attractive ». Il faut qu'ils voient la réalité en face et en assument la responsabilité.

15 ans d'exclusivité des pesées des emplois dans les groupes a terminé d'achever le système. Les économies réalisées, en déclassant au fur et à mesure nos métiers, ont fini par rendre les offres d'emploi des GPS rebutantes ! Rappelons qu'à cette heure, notre branche a plus de 800 postes non pourvus !



Une hérésie compte tenu du taux de chômage dans notre pays notamment chez les jeunes qui peinent à se stabiliser professionnellement malgré parfois de longues études supérieures. Cela révèle bien un problème d'attractivité de notre secteur liée aux perspectives d'évolutions mais aussi de salaires d'embauche trop bas.

Un secteur qui pourtant correspond totalement à l'ère du temps, ou en tout cas, à ce que recherche toutes les générations : Noble dans ces valeurs, accompagnement dans les coups dur de la vie, transmission générationnelle, solidarité, humanité... tout en étant hyper technique et précis.

La **CFDT** mettra tout en œuvre pour que notre secteur et ses salariés soient reconnus à leur juste valeur !



Flashez moi
pour adhérer...

**Vous avez des questions ?
Vous pouvez contacter vos représentants CFDT**